

# Comité Hospital & Transport Surge Capacity

En vertu de l'article 13 de la loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de COVID-19

DATE 30/09/2021

CONTACT

TEL.

E-MAIL

**Aux Directeurs généraux, Médecins-chefs, Directeurs du Département infirmier et Coordinateurs des Plans d'Urgence des Hôpitaux généraux et universitaires**

**Pour information aux Hôpitaux psychiatriques et Hôpitaux de revalidation**

**Pour information aux Fédérations hospitalières**

**Pour information aux Gouverneurs**

OBJET : Covid-19 – Communication : Modification des enregistrements

Madame, Monsieur le Directeur général,  
Madame, Monsieur le Médecin-chef,  
Madame, Monsieur le Directeur du Département infirmier,  
Madame, Monsieur le Coordinateur du PUH,

Le Président du Comité Hospital & Transport Surge Capacity participe activement à la cellule de crise Santé Publique, qui, pour l'instant, se réunit hebdomadairement afin d'aider les autorités sanitaires à déterminer leurs politiques de santé publique.

C'est au sein de cette cellule de crise et constatant des hospitalisations de patients vaccinés, qu'il est demandé au Comité HTSC de communiquer les mesures ci-dessous aux hôpitaux.

**1. Nouvelle demande de données concernant la prise en charge de patients vaccinés ou partiellement vaccinés dans les hôpitaux et les USI**

Malgré une couverture vaccinale élevée, la grande circulation du virus est toujours soutenue, ce qui induit aussi une hospitalisation de patients vaccinés. Afin de pouvoir suivre le flux de prise en charge de patients totalement vaccinés, partiellement vaccinés ou pas vaccinés, il a été décidé d'intégrer des champs complémentaires, relatifs au statut vaccinal des patients nouvellement admis à l'hôpital et dans les USI, dans le questionnaire *Surge Capacity Survey* que vous remplissez quotidiennement.

C'est actuellement la solution que nous avons trouvée afin de pouvoir récolter sans trop de charge d'enregistrement supplémentaire ces données, quotidiennement et pour l'ensemble des hôpitaux. Nous avons donc lancé cette adaptation qui prendra effet dès l'encodage des rapports du **mercredi 06 octobre 2021**.

## 2. Evolution du Clinical Hospital Survey

Nous remercions d'ores et déjà celles et ceux qui prennent le temps de le renvoyer régulièrement et leur demandons de le poursuivre.

Nous insistons sur le fait que l'enregistrement des patients dans la *Clinical Hospital Survey* à l'admission et à la sortie constitue une ressource inestimable. L'enregistrement effectué en temps utile, en particulier dans les provinces qui connaissent actuellement une augmentation des hospitalisations, aide les autorités sanitaires et le Comité HTSC à prendre en compte le profil des patients à risque et sa possible évolution dans la gestion de la situation sanitaire.

C'est dans ce contexte que vous avez récemment reçu une lettre signée des ministres de la Santé Publique vous recommandant fortement de rendre ces formulaires endéans les 48 heures. Nous comprenons que le remplissage de l'entièreté de ce questionnaire dans ce délai rend la tâche très lourde. C'est pourquoi le questionnaire va être simplifié afin d'en faciliter l'envoi endéans cette échéance.

Vu l'importance de cet enregistrement, la cellule de crise a demandé de lancer la procédure afin de rendre le *Clinical Hospital Survey* obligatoire.

Nous tenons à remercier une fois de plus les directions des hôpitaux, les prestataires de soins et le personnel hospitalier pour leurs efforts constants. Pour notre part, nous continuerons à travailler dans un esprit de soutien au secteur hospitalier, en maintenant une coopération constructive avec les représentants des autorités, le ministère de la défense, les fédérations hospitalières et les experts au sein du comité.

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette lettre, veuillez contacter [sante-gezondheid@ccc.brussels](mailto:sante-gezondheid@ccc.brussels).

Dr. Paul Pardon  
Chief Medical Officer Belgique

Marcel Van der Auwera  
Président du Comité Hospital  
& Transport Surge Capacity

Prof. Dr. Erika Vlieghe  
Expert scientifique du Comité